

RÈGLEMENT DU JEU

« Jeu concours Lexus France - Fête de la musique 2026 »

Article 1 : Société organisatrice

La société LEXUS FRANCE, dont le siège social est situé au 20 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE N°20 A 30, 92420 VAUCRESSON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 712 034 040, désignée ci-après « la Société Organisatrice », organise du 19 juin 2026, à 17h00, au 30 juin 2026, à 23h59 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours Lexus France 2026 - Fête de la Musique » (ci-après « le JEU »).

Le prestataire de la Société organisatrice est WPP Media, situé au 145-149 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret.

La Société organisatrice informe expressément les participants, et les participants reconnaissent, qu'Instagram ne parraine ni ne gère le JEU de quelque façon que ce soit. Les informations fournies par les participants dans le cadre de ce JEU sont destinées à la Société organisatrice et non à Instagram.

Article 2 : Support du jeu

Le JEU se déroulera du 19 juin 2026, à 17h00, au 30 juin 2026, à 23h59 inclus. Le JEU est annoncé et accessible exclusivement sur le compte Instagram officiel de la marque :

<https://www.instagram.com/lexusfrance/>

Article 3 : Conditions de participation

Ce JEU est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation au JEU) résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société organisatrice, du réseau de concessions et points de vente Lexus France, de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du JEU.

Le JEU se déroule exclusivement sur Instagram, tout autre mode de participation (notamment postale) est exclu.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au présent règlement ou reçue après la date de clôture du JEU sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Le JEU est limité à une seule inscription/participation par compte Instagram et par foyer (même nom, même adresse postale). Dans le cas où un internaute posterait plusieurs commentaires sous la publication du Jeu, seule sa première participation sera prise en compte pour le tirage au sort.

La participation à ce JEU implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 4 : Dotation

Le JEU met en jeu un total de dix (10) dotations. Chacune des dix (10) dotations se compose de :

- Une (1) enceinte Profitez d'une expérience audio nomade avec cette enceinte sans fil premium co-brandée Lexus x XD.

Caractéristiques principales

Puissance audio : 10 W

Connexion sans fil pour écouter votre musique en toute liberté

Batterie intégrée de 2 000 mAh

Autonomie : jusqu'à 6 heures d'écoute continue

Résistance à l'eau : norme IPX5 (protégée contre les éclaboussures, idéale pour une utilisation en extérieur)

Design et matériaux

Conçue en tissu imperméable durable et en liège organique, pour un style élégant et écoresponsable

Matériaux vegan-friendly

Coloris noir

Logo Lexus discrètement imprimé sur le panneau latéral noir

Format compact et facile à transporter : 7,7 x 16,3 cm

Fabrication

Fabriquée en Irlande

La valeur commerciale unitaire indicative de chaque lot est de 34,99 € TTC (soit une valeur totale globale de 349,90€ TTC pour l'ensemble des dix lots mis en jeu).

La dotation offerte est nominative et ne peut être attribuée à une autre personne que le gagnant désigné. La dotation ne pourra faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part du gagnant, ni d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise pour quelque motif que ce soit par la Société organisatrice.

Article 5 : Détermination des gagnants et remise des lots

Les dix (10) gagnants seront désignés par tirage au sort dans les sept (7) jours suivant la clôture du JEU, parmi l'ensemble des participations conformes enregistrées sous la publication Instagram du JEU.

Les gagnants seront contactés directement par la Société organisatrice ou son prestataire (WPP Media) via la messagerie privée (DM) du compte Instagram avec lequel ils ont participé, afin d'obtenir leurs coordonnées postales complètes pour l'envoi du lot.

Si un gagnant ne se manifeste pas dans un délai de sept (7) jours après l'envoi du message privé l'informant de son gain, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. La dotation sera alors définitivement perdue ou pourra être réattribuée à un gagnant suppléant tiré au sort, au choix de la Société organisatrice.

Les lots seront envoyés par voie postale aux frais de la Société organisatrice dans un délai d'environ quatre (4) à six (6) semaines après la validation des coordonnées du gagnant. La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la perte, du vol ou de la détérioration du lot lors de son acheminement postal.